### EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

### 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : Modification simplifiée	Commune de Suze (26)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision gén	érale de PLU ou PLUi .	· 图1:246钟20 • 25:45年24		1.00 (\$2.00) 6.00 (\$2.00) 6.00 (\$2.00)
Le cas échéant, quelle est la date de débat de				
votre PADD ?				
De même, connaissez-vous la date			 	
prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?				

### 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne pui	olique responsable
Qui est la personne publique	M. Jean SERRET
responsable ?	Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme
	Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée
Coordonnées pour les échanges	Ecosite du Val de Drôme
Coordonnées pour les échanges administratifs adresse, téléphone,	96 ronde des Alisiers
courriel ?	26 400 EURRE
Courier?	Tél : 04 75 25 43 82
	Mail: ccvd@val-de-drome.com

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votr	e territo	pire est-il actuellement couvert par un SCoT ?
Oui	Non	SCoT Vallée de la Drôme en cours d'élaboration

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?					
	Oui	Nen	PLU approuvé le 15 mai 2015 Le PLU ayant été approuvé avant la délimitation du site Natura 2000, il n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale		

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?				
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	234 habitants (Source : INSEE 2016)			
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1 470 hectares			
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?				
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones				
urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.	Zones urbaines: 3,12 ha soit environ 0,2% du territoire communal			
Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Zones à urbaniser : 1,44 ha soit environ 0,1% Zone agricole : 759,71 ha soit environ 51,8%			
13aaan aa hijiri	Zone naturelle : 701,37 ha soit environ 47,9%			

### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

- · Orientations générales des politiques relatives à la démographie et à l'habitat
  - Promouvoir une croissance équilibrée et à l'échelle de Suze
  - La diversification de l'offre en logements
- Orientations générales des politiques d'urbanisme, d'aménagement et d'équipement
  - La centralité des Jaux
  - Assurer la cohérence entre réseaux et développement urbain
- Les politiques de développement économique et commercial
- Orientations générales des politiques de transports et déplacements
- Les politiques de développement des loisirs
- Les politiques de protection du paysage
  - Préserver le grand paysage
  - Préserver le patrimoine bâti et s'en inspirer
- Les politiques de protection des espaces agricoles et de maintien de l'économie agricole
- Les politiques de protection des espaces naturels et des continuités écologiques
- Objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ? Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

La modification simplifiée du PLU porte sur l'évolution du règlement écrit des zones A et N suite à la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques pour admettre les extensions et les annexes aux habitations existantes situées en zone A et N

3.6 Votr	e projet	concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?	
<del>Oui</del>	Non		

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procé	dures	?	
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de la Drôme
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		x	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il ce	oncer	né par	
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des- territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_m ont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?  http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ Sélection du zonage « Loi Littoral »		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?  http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 SAGE Drôme Contrat de milieux Drôme et Haut Roubion Contrat de milieux Drôme et Haut Roubion (2ème contrat)
Autres: Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional	.I X		Communauté de communes du Val de Drôme

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

# 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Commune rurale
4.1.1 Si votre projet permet la création de logemer	rts, précisez :
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre	Le projet de modification ne permet pas de nouvelles habitations; il autorise seulement la construction d'annexes des bâtiments à usage d'habitation existants

4.1 Présentation de votre projet	
d'habitants ?	en zone A et N et encadre davantage les extensions
http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	des constructions à usage d'habitation
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?	
Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?	
http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	
Quel taux de rétention foncière votre projet applique t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enieu	de consommation d'espace ?

Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre

Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :

- 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension
- 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs
- 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant
- 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation
- 5. les objectifs de densité
  - 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN

La modification simplifiée limite fortement la consommation d'espace :

- L'extension des bâtiments d'habitation existants à la date d'approbation du PLU est limitée à 33% de la surface de plancher initiale à condition que la surface de plancher soit supérieure à 40 m² et que la surface totale de la construction après travaux n'excède pas 250 m² (existant + extensions).
- Les annexes (non accolées) aux habitations existantes, sont autorisées sous réserve que ces annexes soient implantées à une distance maximale de 20 mètres du bâtiment principal de l'habitation dont elles dépendent, dans la limite de 35 m² de surface de plancher et d'emprise au sol (total des annexes hors piscine).

### 4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées,)
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire  • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?  • quel est leur taux d'occupation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:  • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?  • quel est leur taux d'occupation ?	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en a	innexe)

Présen		

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestie	rs		
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants?			
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales		Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	х		La commune est concernée par les AOP Clairette de Die, Coteaux de Die, Crémant de Die et Picodon
Des espaces boisés ?		Х	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		x	
Complétez si nécessaire			

Le projet de modification simplifiée n'a que très peu d'impact sur les zones agricoles et naturelles dans la mesure où il s'agit uniquement d'introduire la possibilité de réaliser des annexes, en zone agricole et naturelle, sans création de nouveaux logements : zone d'implantation de 20m autour de l'habitation principale, 35m2 d'emprise au sol, bassin de la piscine de 50m2.

Il s'agit également d'encadrer davantage les extensions des constructions à usage d'habitation : l'extension se réalisera obligatoirement dans le prolongement du bâtiment existant, sur des espaces souvent déjà artificialisés. Sous réserve que le bâtiment ait une surface de plancher minimale de 40m2, l'extension est limitée à 33% de la surface de plancher initiale de l'habitation et à 250m2 au maximum de surface de plancher.

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Site d'importance communautaire (Directive Habitats) – Natura 2000 « Gervanne et rebord occidnetal du Vercors »
Un parc naturel national ou régional ?	Х		Parc Naturel Régional du Vercors
Une réserve naturelle nationale ?		Х	
Un espace naturel sensible ?		Х	·
Ume zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou il ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag et82.map		x	Une ZNIEFF de type I: « Plateau des Chaux »  Deux ZNIEFF de type II: « Chaînons occidentaux du Vercors » et « Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et ses principaux affluents »  La modification simplifiée n'a pas d'impact

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			sur les ZNIEFF de type I et de type II
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map		Х	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		х	« Sources de la Romane », « Haute bassir de la Romane », « Romane aval »
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?  https://www.eaurmc.fr/  https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html  http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire		46 48 18	

4.4 Continuités écologiques						
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Corridors repérés au niveau des ripisylves des ruisseaux, boisements linéaires et réseau de bosquets au sein de l'ensemble agricole, la forêt			
	Cours	s d'eau	Chantemerle à préserver			
Dans le Schema Régional de Coherence		Espaces perméables liés aux milieux aquatiques de la Romane et du ruisseau de Chamard				
Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag	Obstacles à l'écoulement des eaux sur le Chantemerle en limite avec la commune de Gigors-et-Lozeron					
e_r82:map	Réservoir de biodiversité à préserver ou à remettre en bon état, au Nord-Est					
	Espaces de perméabilité forte et moyenne					

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	The state of the s		Si oui, le(s)quel(s) ?
1 PM - M - 1264 PM - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	Oui	Non	Ét quels sont les énjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ?			
http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay sage_r82.map		Х	
Site inscrit ou projet de site inscrit ?			
http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay sage_r82.map		Х	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		Х	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		Х	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur: SCoT, charte de parc, atlas de paysage?		Х	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages	i Desi	#Z	
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		х	Protection du captage de la Bourne situé sur Beaufort-sur-Gervanne et Gigors-et-Lozeron
Autres captages prioritaires ?			
Usages : eau potable ; gestion des eaux us	ées et	eaux p	luviales
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X	and the second	Les ressources actuelles permettront l'alimentation en eau potable de la population. Le projet de modification simplifiée est sans impact sur la ressource en eau
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement- durable.gouv.fr/	х		La commune dispose d'une station d'épuration très récente, construite en 2007. La croissance démographique lié au PLU est compatible avec la capacité de traitement de la station d'épuration. Le projet de modification simplifiée est sans impact sur le système d'assainissement des eaux usées
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?		х	
Complétez si nécessaire		ing at the	

Sols et sous-sol	Trading P <sub>p</sub> . Trading P <sub>p</sub> . Trading P <sub>p</sub> .		
tre projet concerne-t-il, directement ou irectement les points suivants?			Si oui, le(s)quel(s) ?
compris en dehors du périmètre du projet, entuellement en dehors des limites mmunales ou intercommunales ?	Oui	'Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
es et sols pollués ou potentiellement lués :base de données BASOL ? o://basol.developpement-		Х	
able gouv.fr/recherche php ciens sites industriels et activités de vices base de données BASIAS ?		Х	
o://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT 3&carte=			
rrières et/ou projets de création ou xtension de carrières ?		Х	
mplétez si nécessaire	3.3		
xtension de carrières ?		X	

4.8 Risques et nulsances	4500 4500		
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	2 14 5 2 14 5 2 14 5 2 14 6 2		Si oui, le(s)quel(s)?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		Х	Aléas feux de forêt (très faible à faible, modéré et moyen) et zone de susceptibilité faible au retrait- gonflement d'argiles
			La modification simplifiée est sans impact sur les risques. La réglementation sur le débroussaillage devra être respectée.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		Х	
Nuisances ?		Х	Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives
Plan d'exposition au bruit plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		Х	
Complétez si nécessaire	· · · · · ·	THE STA	

4.9 Air, énergie, climat	1079 448 1		
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s)?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		Х	

4.9 Air, énergie, climat	Re-CASE	7.4 4.5			
Votre projet concerne-t-il, directement indirectement les points suivants ?	ou	(6) (4)	Si oui, le(s)quel(s	)?	
Y compris en dehors du périmètre du proj éventuellement en dehors des limit communales ou intercommunales		Non	Et quels sont les e	enjeux identifié:	5 ?
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	Services	Χ	- 大学・シ(株) - 一種の場合を含む。	. 100 s. 100 section and section 5 of the	The state of the s
Enjeux spécifiques relevés par le schér régional du climat, de l'air et de l'énerg (SRCAE)? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (	jie	Х	Délibération prise PCAET	e par la CCVI	D pour l'élaboration d'un
projet de PCAET) ?	Sas				
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?	15.0	Х	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	ev.,	Cheff G.N. Youlka Swart 1 " . By "
Complétez si nécessaire	7.2	1991/2015 1992/1995 1992/1995	(本) 新		
5. Annexes (rappel)					
Les annexes sont des éléments essent projet et d'évaluer les enjeux environnes					
<ul> <li>pour les cas d'élaboration ou de révisien projet de zonage permettant de visua</li> </ul>	on généra	le : il e	st recommandé d	e transmettre,	outre le projet de PADD,
pour les procédures d'évolution partie essentiel de fournir les documents initia	lle (révisi	on allé	gée, mise en com	patibilité DUP	/DP, modification) : il est
avant/après ; règlement avant/après, OA					
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1	ci-join	te	ymzenia irv.	
			débattu par le Con érant de l'EPCI		
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Si le terr documen (plan de z	t d'urba			
	Une versi cours d'é		projet de règlement ion		
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU					
Pour tous	Délibérat	ion pre	scrivant la procédu		
Pour les procédures d'évolution	Projet de Projet de Autres é zonages	règlem lément			
Pour tous	Cartograp Autres (C	ohie du			
	•				

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date: 16 mai 2019

Lieu: EURRE

NOM SERRET PRENOM Jean

**SIGNATURE** 

## ANNEXE 1 Contacts

ldentification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questior sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.								
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée Stéphanie CAO : Chargé de mission – Service Urbanisme							
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Ecosite du Val de Drôme 96, ronde des Alisiers 26400 EURRE Tel : 04.75.25.43.82							

